## EVS/AED/AVS/AP/ASco

### **Informez-vous sur vos droits!**

# Organisez-vous collectivement pour améliorer vos conditions de travail!

Participez à la réunion d'information syndicale de (sur temps de travail et sans perte de salaire)



### Le 3 juin 2013 de 13h30 à 16h30 à PARIS

30 bis rue des boulets, Paris 11éme - Métro Nation ou rue des Boulets (code 248A)



Nous ferons le point sur les problèmes rencontrés par les personnels précaires de l'Éducation Nationale. Nous discuterons des revendications à défendre :

- ☐ temps de travail
- ☐ renouvellement des contrats
- modification des missions en cours de contrat
- droit à la formation
- annualisation, modulation du temps de travail
- □ action collective du mercredi 5 juin 2013
- accompagnement des EVS qui souhaitent saisir le conseil de prud'hommes
- et bien entendu, tous les problèmes que vous pourrez soulever
- → Nous rappelons que cette réunion est organisée par un syndicat de salariés de l'Éducation Nationale, pas par l'administration.
- → Les militants syndicaux enseignants qui animeront cette réunion s'efforcent, depuis des années, d'organiser la résistance à la généralisation de la précarité dans l'éducation.
- → Leur objectif, en organisant cette réunion est d'aider les salariés à faire valoir leurs droits et à s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts et

#### améliorer leurs conditions de travail.

**Cette réunion d'information syndicale est de droit**. La réunion a lieu sur votre temps de travail, votre absence est donc payée. Il suffit d'avertir votre directrice ou directeur d'école ou votre collège employeur au moins 7 jours à l'avance si vous travaillez dans une école, votre chef d'établissement autrement. Il ne peut pas vous refuser d'y aller. L'absence de réponse vaut accord.

Ci-après, un modèle de lettre à transmettre à votre chef d'établissement ou d'établissement-employeur (le nom du principal et l'adresse de l'établissement sont inscrits sur votre convention). Si vous travaillez dans une école, donnez une copie de ce courrier à votre directrice ou directeur. Transmettez un double au syndicat SUD éducation 92 (Tel/fax 01 43 70 56 87 ou par mail sudeducation 92 @gmail.com).

le mai 2013 Nom, prénom lieu d'affectation
coordonnées de l'établissement-employeur
Objet : réunion d'information syndicale
Madame, Monsieur le Chef d'établissement,
J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale ouverte aux (nom du contrat) du département, organisée par le syndicat SUD éducation 92 le lundi 3 juin de 13h30 à 16h30 à Paris.
Ceci conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du

droit syndical qui prévoit notamment le versement intégral du salaire.

Monsieur le Chef d'établissement, l'expression de mes salutations.

**Signature** 

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie d'agréer, Madame,